



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : EMULSTAR LXH 36

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Traitement et revêtement des métaux; usinage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin
Boîte postale BP 88
49403 SAUMUR Cedex
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43
technique@unil-opal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

1-aminopropane-2-ol; Poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-tridécyl-w-hydroxy-, ramifié; Alkyl (coco) amines éthoxylées

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

P362 - Enlever les vêtements contaminés.
P302 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dicyclohexylamine neutralisée	(N° CAS) 101-83-7 (N° CE) 202-980-7 (N° REACH) 01-2119493354-33	2,5 - 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1-aminopropane-2-ol	(N° CAS) 78-96-6 (N° CE) 201-162-7 (N° Index) 603-082-00-1 (N° REACH) 01-2119475331-43	2,5 - 20	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314
1-Amino-2-propanol - Neutralisé	(N° CAS) 78-96-6 (N° CE) 201-162-7 (N° REACH) 01-2119475331-43	1 - 5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-tridécyl-w-hydroxy-, ramifié	(N° CAS) 69011-36-5	< 2,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Alkyl (coco) amines éthoxylées	(N° CAS) 61791-14-8	< 2,5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Acide phosphorique neutralisé, ester d'isotridécyle	(N° CAS) 52933-07-0 (N° CE) 258-261-3	< 2,5	
Benzotriazole, neutralisée	(N° CAS) 95-14-7 (N° CE) 202-394-1	< 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Rougeur. Démangeaison. Eruption/dermatite.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Eau pulvérisée. dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucune, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Aucun(es) dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Combinaison intégrale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Voir la rubrique 12. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir les récipients fermés. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Comburant.

Durée de stockage maximale : 12 mois

Température de stockage : 5 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fluides pour le travail des métaux. Fluide de coupe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adaptée. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile 0.38 mm / 480 min. Gants de protection en caoutchouc butyle 0.64 mm / 480 min. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter. Une crème imperméable peut aider à protéger les parties de la peau exposées. Ne pas utiliser dans le cas où le contact a déjà eu lieu

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

Protection contre les dangers thermiques : Aucun(es) dans des conditions normales.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Do not eat, drink or smoke when using this product. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Autres informations : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent.
Couleur	: orange.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,955 (15,5°C)
Solubilité	: Émulsionnable dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

Viscosité, cinématique	: 119 mm ² /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Dicyclohexylamine neutralisée (101-83-7)

DL50 orale 200 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l) > 1,4 mg/l/4h

1-aminopropane-2-ol (78-96-6)

DL50 orale rat 2813 mg/kg
DL50 cutanée lapin 1851 mg/kg

1-Amino-2-propanol - Neutralisé (78-96-6)

DL50 orale rat 2098 mg/kg
DL50 cutanée lapin 1851 mg/kg

Benzotriazole, neutralisée (95-14-7)

DL50 orale rat 560 mg/kg
DL50 cutanée lapin 1000 mg/kg

Acide phosphorique neutralisé, ester d'isotridécyle (52933-07-0)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

Alkyl (coco) amines éthoxylées (61791-14-8)

DL50 orale rat 750 mg/kg

Poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-tridécyl-w-hydroxy-, ramifié (69011-36-5)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 10,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer une cécité
pH: 10,1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

EMULSTAR LXH 36

Viscosité, cinématique 119 mm²/s (40°C)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EMULSTAR LXH 36

ErC50 (algues) 66,5 mg/l (Pseudokirchneriella succupitata; 72h)

Dicyclohexylamine neutralisée (101-83-7)

CL50 poisson 1 62 mg/l (Danio rerio, 96h)
CL50 poissons 2 12 mg/l (Oryzias latipes, 96h)
CE50 Daphnie 1 43 mg/l (Daphnia magna, 48h)
EC50 72h algae 1 > 1 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72h)

1-aminopropane-2-ol (78-96-6)

CL50 poisson 1 2520 mg/l 96h (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1 109 48h (Daphnia magna Straus)
ErC50 (algues) 32,7 mg/l 72h (Scenedesmus subspicatus)

1-Amino-2-propanol - Neutralisé (78-96-6)

CL50 poisson 1 215 - 464 mg/l (96h; Leuciscus idus)
CE50 Daphnie 1 108,82 mg/l (24h; Daphnia Magna)
ErC50 (algues) 32,7 mg/l (72h; Scenedesmus subspicatus)

Benzotriazole, neutralisée (95-14-7)

CL50 poisson 1 25 mg/l (96h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1 91 mg/l (48h; Daphnia magna)
ErC50 (algues) 231 mg/l (72h; Scenedesmus subspicatus)

Acide phosphorique neutralisé, ester d'isotridécyle (52933-07-0)

CL50 poisson 1 10 - 100 (LEUCISCUS IDUS ; 96h)

Alkyl (coco) amines éthoxylées (61791-14-8)

CL50 poisson 1 10 - 100 (96h; Leuciscus idus)

Poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-tridécyl-w-hydroxy-, ramifié (69011-36-5)

CL50 poisson 1 1 - 10 mg/l (Cyprinus carpio, 96h)
CL50 poissons 2 1 - 10 mg/l (Leuciscus idus, 96h)
CE50 Daphnie 1 1 - 10 mg/l (Daphnia magna, 48h)
ErC50 (algues) 1 - 10 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dicyclohexylamine neutralisée (101-83-7)

Biodégradation 76,9 % (14d) (méthode OCDE 301C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dicyclohexylamine neutralisée (101-83-7)

Log Pow 4,37 (25°C)

1-aminopropane-2-ol (78-96-6)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 0,11
Log Pow -0,93

1-Amino-2-propanol - Neutralisé (78-96-6)

Log Pow -0,94

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

EMULSTAR LXH 36

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 12 01 09* - émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

printed26/03/2020

FR (français)

7/8



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EMULSTAR LXH 36

335171UO

Version 1.1

Date de révision 26/03/2020

Remplace la fiche 24/04/2018

Date de révision 26/03/2020

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
RG 49 - Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.